

DECISION N° 24/021

Réalisation de travaux de stérilisation des œufs de goélands argentés – Années 2024 et 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 19 Juin 2020 autorisant Madame le Maire à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la proposition de la Société PROFIL ARMOR concernant la stérilisation des œufs de goélands pour les campagnes 2024 et 2025,

DECIDE

▪ D'accepter l'offre relative aux travaux de stérilisation des œufs de goélands argentés proposée par l'entreprise PROFIL ARMOR –12 rue Louis Blériot – Z.A de Toul Garros à AURAY (56400), dans le cadre des campagnes de stérilisation qui se dérouleront en 2024 et 2025 pour un montant de 12 540 € H.T par année soit un montant global de 30 096 € TTC.

Que les crédits sont inscrits au budget.

▪ D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 4 Avril 2024

LE MAIRE



Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX